

# Le projet SCoT – Document d’Orientations et d’Objectifs

Schéma de Coherence Territoriale

# SCoT

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES D’AZUR

Phase 3 – Le Document d’Orientations et d’Objectifs

Atelier Mobilité/Économie/Tourisme

2019 – 17H30 – siège CC Alpes d’Azur



Version 1



# DOO Alpes d'Azur – Atelier Mobilité/Economie/Tourisme

## 1// Rappel - Les choix établis pour le projet de territoire

- Choix pour la mobilité
- Choix pour le développement économique
- Choix pour l'excellence touristique

## 2// Mobilités – Les orientations de la politique des transports et de déplacements

- La cohérence entre aménagement et mobilité
- Promouvoir un territoire de proximité et des courtes distances

## 3// Économies productives – Les mesures prises pour dynamiser les filières locales

- Les secteurs prioritaires pour la localisation des sites économiques
- Les conditions de mise en œuvre des sites économiques

## 4// Économies présentes – Le soutien aux activités traditionnelles et émergentes

- L'innovation numérique comme pilier de la tertiarisation d'Alpes d'Azur
- Les filières de l'éco-construction et de l'économie circulaire
- La mise en place du projet agricole et alimentaire territorial
- La structuration de la filière santé et sénior

## 5// Développement touristique durable – Devenir une destination d'excellence

- Mieux accueillir demain au sein des villages
- Mettre en réseau l'offre d'animation et d'intérêt touristique
- Adapter le tourisme au changement climatique



# 1 – Rappels

**Choix établis pour l'élaboration du projet  
de territoire**



# Choix de l'organisation des mobilités



## En synthèse

- Une valorisation de tous les points d'interconnexion avec les Chemins de Fer de Provence – avec un pôle multimodal sur Puget-Théniers
- L'aménagement de nouveaux points d'interconnexion le long des lignes TC et en lien avec la dorsale ferroviaire
- La promotion des solutions de mobilités à faible émission carbone (rechargement électrique, postes hydrogènes...) et de solutions d'autopartage
- La création de réseaux de modes actifs (boucles cyclables, micro mobilités..) et le retour aux micro-déplacements dans les villages (sentes, cheminements...)

# Choix et engagements pour le développement économique d'Alpes d'Azur

## La nécessité de réussir l'affirmation du poids économique d'Alpes d'Azur

### Structuration actuelle de l'emploi

	2016	2011
Nombre d'emplois dans la zone	2499	2596
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	3758	3758
Indicateur de concentration d'emploi	66,5	69,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	53	51,6

Le scénario proposé est le plus fidèle à l'esprit du PADD du SCoT – à savoir rejeter la perspective du territoire d'ortoir.

Il est proposé de caler l'objectif emploi à partir du taux d'actifs ayant un emploi en 2016 – 38%.

Soit environ 500 nouveaux emplois à créer d'ici 2040 en fonction de l'accroissement démographique.

### Scénario création emplois à atteindre 2040 -

	Sources INSEE 2019		Hypothèses Alpes d'Azur	taux de référence	Nombre d'emplois à créer
	2016	2011			
<b>Nombre d'emplois Alpes d'Azur</b>	2499	2596	Scénario - taux de concentration emplois constant	66%	<b>301</b>
<b>Actifs ayant un emploi résidant les Alpes d'Azur</b>	3758	3758	Scénario 2 - nbre d'emplois corrélé taux d'actifs occupés constant - cible 500 emplois	38%	<b>500</b>
<b>Indicateur de concentration d'emploi</b>	66,5	69,1	Scénario 3 - 2 emplois pour 3 nouveaux actifs	53%	<b>416</b>

# Choix et engagements pour le développement économique d'Alpes d'Azur

## Quelles perspectives de filières à mettre en avant pour les 20 prochaines années ?

Perspectives emploi 2040	
Administration Santé Silver Economie 20% de l'emploi créé	100
Autres économies présentielles dont tourisme, commerce, mobilités 50%	250
Eco-construction - rénovation - patrimoine -20%	100
Agriculture Alimentation Gastronomie 10%	50
<b>Total</b>	<b>500</b>

Le PADD débattu le 4 octobre 2019 désigne les pistes de filière économique voulues et pertinentes.

Le caractère touristique toute saison milite pour une représentation majoritaire (50%) des filières de l'économie présentielle – une représentation propre aux espaces de montagne

Les 4 autres filières offrent des émergences qui ont été débattues au cours du PADD :

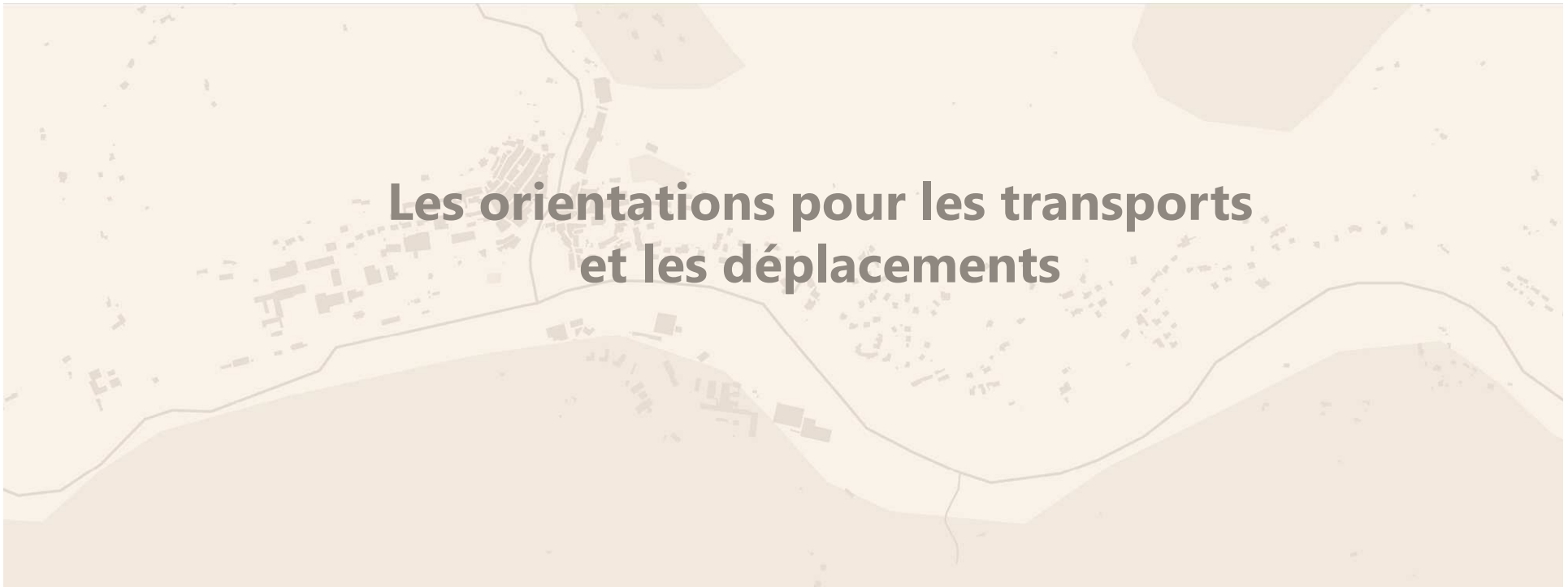
- la filière du soin, de la santé et du bien être en lien avec la Silver Economie
- La filière agricole et alimentation
- La filière éco-construction et rénovation
- La filière économie circulaire

Soit environ 500 nouveaux emplois à créer d'ici 2040 en fonction de l'accroissement démographique.



## 2– Mobilités

**Les orientations pour les transports  
et les déplacements**



# La cohérence entre aménagement et mobilités

I = Important  
V = Valable  
PV = Pas Valable

## PROPOSITIONS A DEBATTRE

I	V	PV	2A/ Articuler générateurs de trafic et offre de mobilité publique
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Les centralités et les grands projets d'aménagement d'Alpes d'Azur (UTN structurante, les grandes zones économiques, les grands équipements publics, les opérations de mixité urbaine significatives) sont intégrés au réseau structurant des mobilités d'Alpes d'Azur (ou rattachés par des modes doux)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Le réseau secondaire de mode doux converge vers les points d'interconnexion grands corridors de mobilités de transport public (liaisons structurantes) .
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Les points d'interconnexion majeurs ont vocation à être aménagés en sites intermodaux. Les documents d'urbanisme recensent ces points d'échanges (sas vélos et micro-mobilités, instauration d'un lieu d'attente...) dans la perspective de leur aménagement.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Sont désignés comme points d'intermodalité principaux (dont le covoiturage) avec les grandes liaisons structurantes (à définir selon les conclusions de l'atelier) :

### CONSTRUCTION DE LA CARTE DES POINTS D'ÉCHANGE DES MOBILITES

Définitions et localisations sur la carte d'Alpes d'Azur

- Point d'interconnexion majeur (PIM)
- Point d'interconnexion principal (PIP)



# Promouvoir un territoire de proximité et des courtes distances

I = Important  
V = Valable  
PV = Pas Valable

## PROPOSITIONS A DEBATTRE

### 2B/ Promouvoir les mobilités douces

- Le SCoT programme un premier maillage d'écomobilités (vélo) à achever à l'échéance 2030, avec comme axes prioritaires

#### CONSTRUCTION DE LA CARTE DES AXES PRIORITAIRES DES ECOMOBILITES

I V PV

- Les documents d'urbanisme détaillent leur politique de réduction du déplacement automobile à travers une OAP mobilités actives (les tracés potentiels, les points d'interconnexion avec le maillage structurant des éco-mobilités et les autres Axe Mode Actif, et les tronçons à réaliser pour desservir les parties de modes doux existantes ou raccordées aux centralités...)

- La pacification des axes routiers est recherchée dans l'ensemble des environnements résidentiels (zone 30, zones de rencontre, aires piétonnes permanentes ou saisonnières). Les documents d'urbanisme identifient les secteurs de partage de voirie renforcée et le SCoT en évalue régulièrement l'avancement.

### 2C/ Encourager la mobilité partagée

- Chaque centralité d'Alpes d'Azur doit accueillir une plateforme d'autopartage/covoiturage associée aux points d'interconnexion du réseau de transport :
  - dans chaque axe valléen
  - au contact de chaque gare ou halte du chemin de fer de Provence et/ou chaque point navette transport en commun

- Le covoiturage est développé à large échelle à travers une communauté numérique et humaine (diffusion de l'offre de covoiturage par les particuliers)

### 2D/ Concevoir une nouvelle politique de stationnement

- Le développement de l'offre de stationnement des modes actifs est l'outil de promotion des mobilités douces et l'alternative au tout voiture. Les documents d'urbanisme imposent des ratios de stationnement deux roues sécurisés à proximité des équipements publics, des espaces commerciaux, des équipements touristiques et dans les opérations de renouvellement urbain

- Le stationnement des modes actifs sur voirie et dans les ouvrages, et les inventaires de stationnement contenus dans les documents d'urbanisme sont tenus à jour à chaque procédure d'évolution des documents d'urbanisme communaux (notamment sur les points d'interconnexion entre les réseaux structurants et dans les opérations d'aménagement structurantes d'Alpes d'Azur).

- Prévoir dans l'offre de stationnement l'implantation de bornes de recharge électriques ou d'autres modes de recharge (hydrogène par exemple)



# 3 – Les économies productives



Les mesures prises pour dynamiser les filières locales

# L'engagement pour l'économie productive

I = Important  
V = Valable  
PV = Pas Valable

## PROPOSITIONS A DEBATTRE

<b>I</b>	<b>V</b>	<b>PV</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 3A/ Les secteurs prioritaires et préférentiels pour le développement économique

3A-1 Le SCoT s'assure que les documents d'urbanisme contribuent à la conservation des zones d'emplois au sein des centralités et des opérations de renouvellement urbain :

- \* avec des zones artisanales protégées quand elles existent, y compris de petite taille, au sein des centre villageois
- \* des affectations prioritaires dévolues à l'hôtellerie, au tourisme d'affaire, le commerce et le tertiaire au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation les plus significatives

3A-2 Le SCoT ambitionne la mise en œuvre d'environ 500 emplois et d'au moins 11 hectares de zones économiques, tertiaires et d'équipement d'ici 2040 auxquels s'ajoutent les éventuelles Unités Touristiques Nouvelles

3A-3 Les secteurs prioritaires pour l'accueil de l'économie d'Alpes d'Azur demain sont :

- Les 8 sites de renouvellement urbain situés le long de l'Axe Var dont 5 ont une vocation intermodale et de mixité urbaine leur permettant de se transformer en opération multifonctionnelle accueillant du logement, du commerce, des équipements;
- 3 sites d'activités locales de petite dimension à prévoir au sein des 3 entités valléennes

<b>Axe Var - Chemin de Fer de Provence</b>	
<b>Sites économiques de renouvellement urbain</b>	superficie en hectare
Malaussène Gare	0,4
Villars Gare	1,1
Villars Balmette	0,6
Touët - Plan Souteyran	2
Touët - le Tournel	2
Touët Notre Dame	0,5
Puget - le Gralet	1
Puget - Gare	1
<b>Total RU Axe Var</b>	<b>8,6</b>

*en marron - ceux ayant une vocation intermodale leur permettant d'évoluer vers des opérations multifonctionnelles accueillant du logement, du commerce, des équipements publics*

# L'engagement pour l'économie productive

I = Important  
V = Valable  
PV = Pas Valable

## PROPOSITIONS A DEBATTRE

### 3B/ Les conditions de mise en œuvre des sites économiques

I	V	PV
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3B-1 Les nouvelles zones économiques issues d'ouverture à l'urbanisation sont dédiées prioritairement à l'accueil des activités incompatibles avec l'habitat, notamment pour l'accueil des filières industrielles et artisanales. Elles peuvent également accueillir des fonctions tertiaires (Recherche et Développement...) à l'exclusion de toute vocation d'aménagement commercial autre que destinée à la vente professionnelle

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

3B-2 Leur compacité, leur intensification, leur urbanisation en profondeur recherchent un objectif de densité économique et de qualité d'intégration paysagère

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

3B-3 Le déploiement du Très Haut Débit Terrestre ou 5G sur les zones d'activités existantes ou prévues sont prioritaires

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

3B – 4 Les documents d'urbanisme promeuvent la transition énergétique des sites économiques à travers l'incitation de la performance énergétique et l'intégration des problématiques d'économies circulaires en privilégiant des spécialisations tournées vers :

- Les énergies renouvelables et la valorisation des déchets agricoles
- L'éco-construction alpine, la restauration du patrimoine et les travaux publics de montagne
- L'artisanat créatif (éco-équipement de la maison et de la personne) et le bien-être (produits de soin...)

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

3B-5 Les études de création ou densification des documents d'urbanisme (notamment les OAP) analysent les capacités de régénération foncières des zones d'activités existantes. Elles abordent les problématiques suivantes :

- la facilitation de l'intensification des zones d'activités et leur requalification par la densification positive (désimperméabilisation)
- l'intégration nécessaire des aires techniques et d'entreposage
- les solutions de mutualisation du stationnement automobile au sein d'ouvrages communs permettant de dégager des emprises nouvelles pour de nouvelles entreprises ;
- la mise en place d'un schéma des espaces publics et des continuités piétonnes dans le schéma de composition
- les actions proposées pour le verdissement et le traitement qualitatif des vitrines sur route, en façade des grandes voies de circulation et la résorption des points noirs paysagers actuels (zones de dépôt et stockage).



## 4 – Les économies présentielles



**Le soutien aux activités traditionnelles et émergentes**

# Les actions pour l'économie présenteielle

I = Important  
V = Valable  
PV = Pas Valable

## PROPOSITIONS A DEBATTRE

I	V	PV	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>4A/ Engager l'innovation numérique dans tout Alpes d'Azur</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4A-1 Réserver sur les zones économiques à vocation intermodale le long du Chemin de Fer de Provence des projets immobiliers tertiaires à vocation du télétravail et de l'installation de plateaux tertiaires connectés entre eux à travers une Boucle Numérique Instantanée permettant de créer un écosystème tertiaire valléen en multi-site
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4A-2 –Créer un incubateur intercommunal dans le projet urbain du quartier de gare de Puget-Théniers ainsi que des maisons de l'économie sociale et solidaire sur les centralités du Haut Var/ Cians et de l'Estéron
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4A-3 – En s'appuyant sur les structures déjà existantes (Maison de santé, maison France Service), doter les centralités de tiers lieu numérique faisant office de maison des services publics et de l'e-santé agrégeant également les professions libérales souhaitant s'installer dans ces locaux partagés
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4A-4 - Inventer des « Résidences Numériques Insolites» dans les lieux naturels les plus adaptés permettant au cours des saisons d'accueillir en vacation des stages, des groupes , des séminaires et des lieux éphémères de télé-travail
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4A-5 – Inclure au sein d'un portail commercial local l'ensemble des productions locales et animer ce réseau entier de circuit court (artisanat, service....)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>4B/ Renforcer les filières de l'éco-construction et de l'économie circulaire</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4B-1 – Sur les opérations d'Aménagement d'Ensemble, les documents d'urbanisme ont la possibilité d'instaurer des périmètres réglementaires d'éco-construction à travers soit des Orientations d'Aménagement Thématiques, soit des prescriptions réglementaires basées sur des notions de performance énergétique et de nature des matériaux utilisés
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4B-2 – Chaque nouveau site économique est réalisé en fonction d'objectifs de sobriété environnementale et de circularité autour de son inclusion dans le tissu économique local et sa capacité à revaloriser l'ensemble de sa filière déchet.

# Les actions pour l'économie présenteielle

I = Important  
V = Valable  
PV = Pas Valable

## PROPOSITIONS A DEBATTRE

I	V	PV	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>4C/ Renforcer la structuration de l'économie agricole et alimentaire territoriale</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4C-1 Coconstruire et mettre en œuvre une stratégie agricole et alimentaire territoriale
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4C-2 Préserver les terres agricoles existantes et valoriser les espaces à potentiel (déjà vu mercredi dernier dans le volet paysage / urbanisme)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4C-3 Participer aux actions de maintien de l'activité agricole : faciliter la transmission et l'installation des agriculteurs, contribuer à la mise en œuvre d'espaces test
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4C-4 Renforcer et créer les filières pour favoriser l'autosuffisance alimentaire: créer un pôle agro-alimentaire de transformation et de distribution, en s'appuyant sur les savoir-faire locaux
			<b>4D / La structuration de la filière santé et sénior</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4D-1 – Devenir un territoire d'accueil bienveillant du grand vieillissement en engageant une opération spécifique d'inventaire et d'adaptation du logement sénior dans le bâti existant permettant d'atteindre et conserver l'équilibre d'un logement sénior-autonomie pour deux habitants de plus de 85 ans
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4D-2 – Accueillir sur le territoire Alpes d'Azur des équipements et logements spécifiques au grand âge



# 5 – Développement touristique durable



**Devenir une destination touristique d'excellence**



# Les actions pour le tourisme Alpes d'Azur

I = Important  
V = Valable  
PV = Pas Valable

## PROPOSITIONS A DEBATTRE

I	V	PV	5A/ Mieux accueillir demain dans Alpes d'Azur
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5-A1 L'augmentation de l'offre d'hébergement marchand et du lit chaud (en gamme et en volume) autour de l'hôtellerie, la résidence de tourisme, l'agro-tourisme... est la priorité de l'aménagement touristique car les lits marchands favorisent la pluri-saisonnalité en permettant une fréquentation plus régulière au cours de l'année, et sont pourvoyeurs d'emplois .
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5-A2 Les documents d'urbanisme peuvent permettre l'implantation des grandes structures d'hôtellerie et l'hébergement en résidence de tourisme et peuvent leur réserver de manière exclusive une partie des opérations d'aménagement afin d'atténuer la concurrence foncière et la pression financière, notamment face à la résidence secondaire.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5-A3 Le SCoT promeut la réalisation de nouvelles unités touristiques structurantes ou locales au sein des Plans Locaux d'Urbanisme, notamment dans le cadre de sites d'urbanisation complémentaires. Le SCoT porte le projet de 2 Unités Touristiques Nouvelles : <ul style="list-style-type: none"><li>- UTN structurante du golf de Valberg</li><li>- UTN locale du quartier Falot et Garibeuil</li></ul>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5-A4 Le parc hôtelier existant, l'hôtellerie de plein air et les grandes unités de résidences de tourisme déjà réalisées sont des équipements touristiques essentiels pour l'économie d'Alpes d'Azur et doivent être valorisés. Les documents d'urbanisme identifient ces composantes du parc d'hébergement, s'assurent de leur conservation, de leur rénovation, facilitent leur intensification, et permettent leur diversification vers de l'hébergement haut de gamme et à l'année.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5-A5 La location meublée et la résidence secondaire sont les formes d'hébergement dominantes d'Alpes d'Azur et contribuent par leur masse au fonctionnement économique. Leur positionnement touristique doit rester complémentaire à celui de l'hébergement marchand. Pour cela, conjointement : <ul style="list-style-type: none"><li>* Les documents d'urbanisme mettent en avant la localisation préférentielle de l'hébergement touristique diffus</li><li>* Le SCoT recommande sur les opérations d'aménagement la prescription de périmètre de mixité sociale permettant de protéger ces périmètres de la pression foncière de la résidence secondaire.</li></ul>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5-A6 La diversification de l'hébergement touristique est également mise en œuvre par les structures de micro-hébergement que sont les logements de caractère l'agro-tourisme, les gîtes et chambre d'hôtes, les aires naturelles de camping , les cabanes perchées et de l'hébergement multi-site dans les villages. Ces structures lorsqu'elles sont en lien avec l'agriculture sont reconnues comme des compléments indispensables aux activités agricoles.

# Les actions pour le tourisme Alpes d'Azur

## PROPOSITIONS A DEBATTRE

I	V	PV	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>5B/ Elargir la gamme d'équipements et d'animation des économies touristiques d'Alpes d'Azur</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5-B1 Mettre en œuvre le Grand Valberg associant les 3 Communes de Guillaumes, Péone et Beuil avec en perspective la constitution d'une entité touristique réunie autour d'une offre de mobilité commune (TC, micro-mobilités...), un domaine skiable unique, un schéma touristique de station permettant de valoriser et d'optimiser la diversité des 3 Communes (sites, identités, vocations...)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5-B2 Valoriser le site alpin et nordique de Val Pelens pour sa complémentarité dans l'offre d'hiver
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5-B3 Créer des équipements et des animations touristiques tournées vers les activités de la connaissance et de la culture mettant en évidence le patrimoine naturel, paysager et culturel d'Alpes d'Azur dans le principe d'une itinérance : <ul style="list-style-type: none"><li>- Autour de la biodiversité et des eaux vives (éco-tourisme)</li><li>- Autour de l'astronomie et de la géologie alpine</li><li>- Autour de la montagne niçoise, de l'agro-sylvopastoralisme, de la gastronomie et de l'art de vivre</li><li>- Autour de l'Histoire et du patrimoine</li><li>- <b>A COMPLETER EN ATELIER</b></li></ul>
			<b>5C/ Anticiper l'adaptation du tourisme au changement climatique</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5-C4 – Favoriser et augmenter la diversification des activités printemps-été pour promouvoir un tourisme 4 saisons
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5-C5 Miser sur la dimension sportive et récréative d'Alpes d'Azur avec, si besoin, la réalisation d'équipements en veillant à leur réversibilité pour les 4 saisons et à leur intégration paysagère : <ul style="list-style-type: none"><li>- Équipements de ski et de sports de glisse d'hiver (dont aménagement de domaine skiable et remontées mécaniques)</li><li>- Equipements sportifs de toute saison (pistes, aménagements, lieux d'accueil autour du vélo, de l'alpinisme, de l'eau, du golf,.....)</li></ul>
			<b>5D/ Renforcer la mise en réseau et la communication touristique</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5-D1- Intégrer les acteurs socio-professionnels et les associations existantes dans la stratégie globale de développement touristique du territoire
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5-D2 – Valoriser la complémentarité des sites touristiques de chaque commune et les rendre visibles par une communication à l'échelle du territoire (site, réseaux sociaux, supports papier)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5-D3 – Poursuivre le partenariat et s'appuyer sur les travaux réalisés par le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, le Parc National du Mercantour, la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis, Label Rivières Sauvages, Natura 2000.